

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

## H Rendement 61 Code ISIN FR001400ZT93

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE et de NATIXIS.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Rendement 61
<b>Emetteur</b>	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
<b>Garant de la formule</b>	NATIXIS SA
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit français, présentant un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR001400ZT93
<b>Agent de calcul</b>	NATIXIS, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (code bloomberg: ISX70D5) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX, indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 21/07/2025 au 01/10/2025
<b>Date d'émission</b>	21/07/2025
<b>Date de constatation initiale</b>	01/10/2025
<b>Dates de constatation trimestrielle</b>	1er octobre 2026; 4 janvier 2027; 1er avril 2027; 1er juillet 2027; 1er octobre 2027; 3 janvier 2028; 3 avril 2028; 3 juillet 2028; 2 octobre 2028; 2 janvier 2029; 3 avril 2029; 2 juillet 2029; 1er octobre 2029; 2 janvier 2030; 1er avril 2030; 1er juillet 2030; 1er octobre 2030; 2 janvier 2031; 1er avril 2031; 1er juillet 2031; 1er octobre 2031; 2 janvier 2032; 1er avril 2032; 1er juillet 2032; 1er octobre 2032; 3 janvier 2033; 1er avril 2033; 1er juillet 2033; 3 octobre 2033; 2 janvier 2034; 3 avril 2034; 3 juillet 2034; 2 octobre 2034; 2 janvier 2035; 2 avril 2035; 2 juillet 2035; 1er octobre 2035; 2 janvier 2036; 1er avril 2036; 1er juillet 2036; 1er octobre 2036; 2 janvier 2037; 1er avril 2037; 1er juillet 2037
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation trimestrielle correspondante.
<b>Date de constatation finale</b>	01/10/2037
<b>Date d'échéance</b>	08/10/2037
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg

<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	<p>Le support H Rendement 61 décrit dans la présente communication à caractère promotionnel fait l'objet d'une documentation juridique composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le "Prospectus de Base"). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.</li> <li>• Des conditions définitives en date du 17 juillet 2025 (les "Conditions Définitives").</li> </ul> <p>Le Prospectus de Base et les Conditions définitives formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus), tel qu'amendé, sont disponibles sur le site de l'AMF (<a href="https://www.amf-france.org/">https://www.amf-france.org/</a>), sur le site de la Bourse du Luxembourg (<a href="https://www.luxse.com/">https://www.luxse.com/</a>), et sur le site dédié de NATIXIS (<a href="https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH">https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH</a> et <a href="https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400ZT93/FT/DS">https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400ZT93/FT/DS</a>), et des copies peuvent être obtenues auprès de NATIXIS 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

#### **Fin anticipée de la période de souscription**

Nonobstant la période de souscription décrite ci-dessus, la souscription du présent support en unités de compte est susceptible d'être interrompue, sans préavis, avant l'expiration de la période précitée.

Le cas échéant, le souscripteur accepte que les sommes qui devaient être investies sur ce support en unités de compte soient investies, sans frais supplémentaires, sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unité de compte à vocation sécuritaire du contrat identifié comme éligible par l'assureur au moment de l'opération.

## **2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION**

### **Objectifs et politique d'investissement**

Le titre de créance H Rendement 61 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 08/10/2037.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, soit le 01/10/2025, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

### **MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE TRIMESTRIEL (Trimestres 4 à 47)**

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> à partir du trimestre 4, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

$$\begin{aligned}
 & \text{CAPITAL INVESTI} \\
 & \quad + \\
 & \text{GAIN DE 2,50\%} \\
 & \text{par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \\
 & \text{(soit 10 \% par an et un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 9,80 \%}^{(2)})
 \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (Trimestre 48)

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le 01/10/2037, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 08/10/2037, le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup> :

**Scénario très défavorable** : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**CAPITAL INVESTI x Valeur finale de l'Indice de référence<sup>(3)</sup>**

=

**PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (PERTE SUPÉRIEURE A 30%)**

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut inférieur à -2.92%<sup>(2)</sup>)

H Rendement 61 se comporte comme un placement actions classique.

**Scénario défavorable** : Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**CAPITAL INVESTI**

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00%<sup>(2)</sup>)

=

**REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE  
SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION PENDANT 12 ANS**

**Scénario favorable** : Hausse de 5 % ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**CAPITAL INVESTI**

+

**120% de gain**

**(Soit 2,50% par trimestre écoulé équivalent à 10 % par an)**

=

**Remboursement à hauteur de 220%**

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,78%<sup>(2)</sup>)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 1er octobre 2025).

### Principaux facteurs de risque

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant** : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\*

#### En lien avec l'unité de compte

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés du support d'investissement.

#### En lien avec le contrat

Vous êtes informé(e) que l'unité de compte supporte les frais du contrat, tels qu'indiqués dans les conditions contractuelles qui vous ont été remises lors de l'adhésion / la souscription.

\*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

### AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

**SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

### DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 61 - Code ISIN FR001400ZT93, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

### QUESTIONNAIRE

**Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :**

La durée de vie maximale de H Rendement 61 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation trimestrielle à compter du trimestre 4, dès lors que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 61 présente un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx 70 Equal Weight Decrement 5 % (code Bloomberg : ISX70D5 index) est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).